

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

Note: Le comité administratif siège à la présente séance, soit en présentiel ou en visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE AJOURNÉE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, par visioconférence (Teams), le **VENDREDI 11 mars 2022, à 12 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M^{me} Christelle Rivest , directrice de l'évaluation foncière et des ressources financières
M. Chaibou Achirou , directeur de l'aménagement et développement du territoire
M. Sami Bdiri , greffier
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale-trésorière

03-22-121A

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE À 12 H 06 ET MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète constate le quorum avec tous les membres présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** la séance soit réouverte.
- **QUE** l'ordre du jour soit modifié par l'ajout des 2 points suivants: le Raid Témiscamingue 2021 - Autorisation pour un versement supplémentaire et Projet Onimiki - Autorisation pour le dépôt du formulaire et de l'avis de paiement dans le cadre de l'appel d'offre 2021-01 d'Hydro-Québec.

03-22-122A

RAID TÉMISCAMINGUE 2021 - AUTORISATION POUR UN VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 20 août 2020, le Conseil de la MRC autorisait un versement de 80 000 \$ pour soutenir la 1^{ère} édition du Raid Aventure au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le contexte pandémique a fait en sorte que l'événement a finalement eu lieu en septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'au terme de cette 1^{ère} édition, les dépenses ont été plus importantes que les revenus, se résultant par un déficit de 8 209.78 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue autorise un versement de 4 104.89 \$ auprès de la Société de développement du Témiscamingue pour éponger en partie ce déficit et que la présente dépense soit prise au poste budgétaire « Fonds Covid-19 ».

L'autre montant de 4 104.89 \$ sera assumé par la SDT.

03-22-123A

PROJET ONIMIKI - AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET DE L'AVIS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES 2021-01 D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le projet Onimiki s'inscrit dans le développement du pôle d'excellence des énergies renouvelables pour le Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le 13 décembre 2021, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable et qu'il est de la volonté de la MRC de Témiscamingue et des communautés autochtones de Kebaowek et de Wolf Lake de déposer un dossier;

CONSIDÉRANT que tout promoteur intéressé à déposer une soumission dans le délai imparti, doit déposer un formulaire d'inscription et un avis de paiement avant le 16 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le dépôt du formulaire d'inscription et de l'avis de paiement dans le cadre de l'appel d'offre 2021-01 d'Hydro-Québec.
- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 2000 \$ et de financer la présente dépense au poste budgétaire « Développement de la filière hydroélectrique ».
- **D'AUTORISER** la préfète à signer le formulaire pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

03-22-124A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets ont été épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 6 avril 2022

Il est 12 h 11.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale-
trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

